



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

Monsieur le Président du Conseil Départemental
du Nord

Direction de la Voirie Départementale
Unité Territoriale de Dunkerque
183, rue de l'Ecole Maternelle

59385 DUNKERQUE cedex

RECOMMANDE AVEC AR

n° 1298/PE

LILLE, le **19 SEP. 2016**

Monsieur le Président,

Vous avez déposé en date du 21 mars 2013, un dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), enregistré sous le numéro **59-2013-00053**, relatif à l'opération suivante : « Dragage et immersion des sédiments immergeables du Port départemental de GRAVELINES – GRAND FORT PHILIPPE ».

Le 08 décembre 2014, nous vous avons adressé une demande de compléments au titre de la régularité. À ce jour, nous n'avons pas eu de réponse de votre part.

Je vous informe que l'instruction des demandes d'autorisation sur l'eau s'inscrit désormais dans l'expérimentation d'autorisation unique au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 visant d'une part à regrouper dans un même arrêté l'autorisation loi sur l'eau, l'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale, l'autorisation de défrichement, l'autorisation de travaux en site classé ou en instance de classement et la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, et d'autre part à réduire les délais globaux d'instruction de ces procédures. Pour les dossiers d'autorisation, l'application du Code de l'Environnement est suspendue.

Il en résulte que l'absence d'une suite à ce dossier, en cours d'instruction depuis plus de 2 ans fragilisera l'autorisation qui serait délivrée.

Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette autorisation et de clore votre dossier.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de nous transmettre à l'adresse indiquée en bas de page, un nouveau dossier d'autorisation unique. J'attire dès à présent votre attention sur le fait que celui-ci devra démontrer la compatibilité au SDAGE 2016-2021, approuvé le 23 novembre 2015.

J'attire votre attention sur le fait que la réalisation de travaux soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau sans accord est passible de sanctions pénales.

.../...

A/59-2013-00053



Direction générale
chargée de l'Aménagement Durable

Direction de la Voirie Départementale
Unité Territoriale de Dunkerque

03 59 73 41 00
voirie.dunkerque@cg59.fr
Réf : AD/DVD/UTDK/MR/190
Affaire suivie par : Michel ROUSSEAU

Monsieur le Préfet de la région Nord – Pas de Calais
Préfet du Nord
Direction Interministérielle des Politiques Publiques
12, rue Jean sans Peur
59039 Lille Cedex 1

Dunkerque, le 20 mars 2013

OBJET : Port Départemental de Gravelines – Grand Fort Philippe
P.J : Dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L214-6
du code de l'environnement pour les dragages d'entretien et l'immersion des
sédiments immergeables du Port Départemental de Gravelines Grand Fort
Philippe

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de demande d'autorisation pour les dragages d'entretien et l'immersion des sédiments immergeables du Port Départemental de Gravelines Grand Fort Philippe.

Le présent dossier de demande d'autorisation concerne les articles L.214-1 à 214-6 du code de l'environnement.

Le présent dépôt comporte :

- 1 exemplaire au Préfet de Région Nord – Pas de Calais, Préfet du Nord
- 1 exemplaire au Sous Préfet de Dunkerque
- 7 exemplaires pour la Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
- 2 exemplaires au CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs

La Responsable Adjointe de
l'Unité Territoriale
Le Responsable de l'Unité Territoriale
[Signature]
V. CHARPENTIER

Ampliation : Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Dunkerque (1 ex)
Monsieur le Directeur Direction Départementale des Territoires et de la Mer (7 ex +1 complémentaire)
Madame la Présidente du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (2ex)

SPE/REÇU le

21 MARS 2013

N° 397

Nord Fort et Solidaire lenord.fr

Direction de la Voirie Départementale
Unité Territoriale de Dunkerque
257, rue de l'Ecole Maternelle
BP 6371 – 59 385 Dunkerque Cedex
03 59 73 41 00 - www.lenord.fr

